

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2019-10-347

Procès-verbal du 10 septembre 2019 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-348

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 53 583 à 53 596	390 270,05 \$
53 685 à 53 720	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 53 736 à 53 848	305 639,25 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 9FD000078 à 9FD000088	75 372,13 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2019-10-349

Dépôt de document

En vertu du *Règlement municipal n^o 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*,

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Inscription pour un coût total de 45 \$ pour deux (2) élus à l'événement *Forum de la Yamaska 2019* de l'organisme de Bassin versant Yamaska (OBV) qui se tiendra le 11 octobre 2019 à Granby.
- Mandat de surveillance en ingénierie pour le projet de réaménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville pour un accès universel octroyé à la firme Fusion Expert conseil inc. de Drummondville pour le prix de 4 750 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service n^o E-3400 datée du 18 septembre 2019.
- Contrat pour des travaux de protection pour le mur nord du garage suite à la démolition de l'Aréna octroyé à F.Y.M. Construction inc. de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le prix estimé de 8 936 \$ (interventions 1-2) et 3 260 \$ (intervention 3), pour un total de 12 196 \$, le tout plus les taxes tel qu'il appert des soumissions datées des 26 août et 24 septembre 2019.
- Mandat pour un relevé topographique dans le chemin Saint-François dans le projet de la conduite d'amenée octroyé à ARP services techniques inc. de Saint-Damase pour le prix de 3 500 \$ plus les taxes tel qu'il appert de l'offre de service datée du 24 septembre 2019.
- Contrat d'aménagement de l'intérieur du camion Transit du service des Travaux publics octroyé à 9366-0710 Québec inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le prix de 9 179,99 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture datée du 28 août 2019.

Résolution 2019-10-350

Calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil municipal / Établissement

Considérant que par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que les séances ordinaires soient et sont tenues mensuellement un mardi à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville et que le calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire soit et est établi comme suit :

Le mardi 14 janvier	Le mardi 14 juillet
Le mardi 11 février	Le mardi 11 août
Le mardi 10 mars	Le mardi 8 septembre
Le mardi 14 avril	Le mardi 13 octobre
Le mardi 12 mai	Le mardi 10 novembre
Le mardi 9 juin	Le mardi 8 décembre

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Résolution 2019-10-351

AO / 2018-05-151 Hôtel de Ville– Accès universel – Décompte progressif n° 1 / Recommandation et autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 par Caroline Denommée architecte inc., chargée de projet dans le dossier du contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel, auprès de l'adjudicataire, Construction RDJ inc., d'une somme de 32 742 \$ incluant la retenue contractuelle de 10 %, plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation datés du 4 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-352

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 31 décembre 2018 de l'OMH de Saint-Césaire / Approbation

Considérant la transmission par l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville, du rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver le rapport sur les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-353

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale / Appui

Considérant que la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ C-12) reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-354

Démission au poste de pompier à temps partiel / Entérinement

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal entérine la démission de M. Kristopher Bell comme pompier à temps partiel pour le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, laquelle démission est effective depuis le 12 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-355

Programme d'aide financière 2020-2021 pour la formation de pompier / Autorisation d'inscription

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités, la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit deux (2) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire tel que détaillé dans le document d'estimation des besoins locaux en formation produit par le directeur du service Sécurité incendie;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de transmettre au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC de Rouville, une demande d'aide financière pour la formation deux (2) pompiers à temps partiel dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-356

Programme d'aide financière soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile Volet 3 / Autorisation d'inscription

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Césaire présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 130 658,50 \$, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la **contribution** municipale sera d'une valeur **d'au moins** 65 329,25 \$; pour un projet qui **totalise** un **investissement global** de 130 658,50 \$ en sécurité civile;

AUTORISE la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, M^{me} Micheline Quilès à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Résolution 2019-10-357

Plan de sécurité civile / Approbation

Considérant les mandats confiés à Priorité StraTJ pour la mise à jour du plan de sécurité civile (auparavant appelé plan des mesures d'urgence) et pour l'acquisition et l'application OMSC en sécurité civile;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du plan de sécurité civile de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal approuve le plan de sécurité civile de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-358

Coordonnateur des mesures d'urgence et coordonnateur adjoint / Désignation

Considérant l'approbation du plan de sécurité civile de la Ville de Saint-Césaire par le Conseil municipal suite à sa mise à jour;

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de désigner la personne responsable pour la coordination du plan de sécurité civile ainsi que son adjoint;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal désigne la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, coordonnateur des mesures d'urgence de la Ville de Saint-Césaire;

Et résolu également que le Conseil municipal désigne le directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé, coordonnateur adjoint des mesures d'urgence de la Ville de Saint-Césaire.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2019-10-359

Diminution de la vitesse sur l'avenue du Frère-André, entre les rues de Versailles et Saint-Georges / Autorisation

Considérant le rapport du service de Sécurité incendie;

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'installation de la signalisation à 40 km / heure pour diminuer la vitesse sur l'avenue du Frère-André, entre les rues de Versailles et Saint-Georges, afin de renforcer la sécurité des piétons se dirigeant vers les écoles Saint-Vincent et PGO.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Résolution 2019-10-360

Installation de panneaux d'interdiction de circulation des camions lourds sur le rang Chaffers / Autorisation

Considérant le rapport du service des Travaux publics concernant la circulation lourde qui emprunte le rang Chaffers alors que celle-ci y est prohibée;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'ajouter des panneaux supplémentaires sur des tronçons du rang du Haut-de-la-Rivière Nord pour rendre la signalisation plus efficace.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-361

Demande au MTQ pour effectuer du marquage au sol / Autorisation

Considérant le rapport préparé par le service des Travaux publics;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ), par l'intermédiaire de M^{me} Dominique Arpin du service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire, d'autoriser le marquage au sol de la vitesse (50 km / h) aux entrées du territoire urbain sur les routes 112, 233 (rue Notre-Dame) et rang du Haut-de-la-Rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-362

Demande au MTQ pour l'ajout de panneaux de signalisation d'interdiction de circulation de camions lourds / Autorisation

Considérant le rapport préparé par le service des Travaux publics sur l'actuelle signalisation interdisant les camions lourds sur les différents tronçons de route relevant de la compétence du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux de signalisation ou de réviser l'emplacement de certains d'entre eux;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ), par l'intermédiaire de M^{me} Dominique Arpin du service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire, d'autoriser l'ajout et / ou le déplacement de panneaux d'interdiction de circulation lourde sur les tronçons de routes relevant de la compétence du MTQ, à savoir :

- Rang des Écossais (route 233)
- Rang du Haut-de-la-Rivière Nord (route 233)

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Résolution 2019-10-363

Cour municipale - Mandat de représentation / Révocation

Considérant le mandat octroyé à M^e Jocelyn Bélisle, avocat de Waterloo, à titre de procureur à la Cour municipale de Saint-Césaire en juillet dernier en référence à la résolution n° 2019-07-263 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de révoquer les mandats des M^{es} Steve Cadrin, Catherine Dufresne et Simon Frenette, tous du cabinet DHC avocats pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-364

Bris d'aqueduc multiples en juin 2019 / Affectation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de financer les dépenses de 53 437,43 \$ des bris d'aqueduc multiples survenus les 26, 27 et 28 juin dernier par une affectation du Surplus affecté aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-365

Offre de service pour travaux sur le ponceau du rang Casimir dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet AIRRL / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat pour la préparation de l'estimation préliminaire des coûts pour le remplacement du ponceau sur le rang Casimir à Tetra Tech de Granby pour le prix de 3 650 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 3 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-366

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont – St-Césaire – Prévisions budgétaires 2020 / Approbation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire pour l'année 2020, d'une somme de 883 057,21 \$. La participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 409 441,89 \$ et, de cette somme, la quote-part de l'industrie Bonduelle Canada inc. est

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

de 109 977,01 \$. La participation de la Ville incluant celle de l'industrie représente 46,36 % des prévisions budgétaires 2020 de la Régie. Le tout, tel qu'il appert des documents datés du 24 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-367

Poste de journalier 1 (remplacement / Entérinement de l'embauche)

Considérant les candidatures soumises suite à l'affichage du poste de journalier 1 (remplacement pour une période indéterminée);

Après examen et analyse des candidatures soumises par la direction générale;

En conséquence :

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'entériner l'embauche de M. Kevin Binette au poste de journalier 1 (remplacement pour une période indéterminée) au service des Travaux publics depuis 23 septembre dernier. La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à l'échelon 4.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-368

AO / 2019-10-343A Démolition de l'Aréna (sans le garage) – Décompte progressif n° 3 / Autorisation

Considérant la recommandation de M. Michel Ménard, ingénieur dans le dossier AO / 2019-10-343A – Démolition de l'Aréna (sans le garage);

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 auprès de l'entrepreneur Groupe 132 inc., d'une somme de 90 720 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 10 %, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 23 septembre 2019.

Il est résolu également que le paiement de 90 720 \$ plus les taxes sera remis à l'entrepreneur Groupe 132 inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à ce contrat AO / 2019-10-343A.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-369

Contrat de fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire / Autorisation des signatures

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville ;

Considérant que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

Considérant que la Ville a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 25 janvier 2019 (ci-après l'« Entente »);

Considérant que la Ville a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 30 septembre 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

Considérant que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

Considérant que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Ville;

Considérant que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

Considérant que la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

Considérant que la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que :

Le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ; Le

Conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'étude de faisabilité;

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Le Conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'appel d'offres et à l'étude de faisabilité reçue par la Ville ;

Le Conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Conversion de 7 luminaires DEL existant (à la demande de la ville), au montant de 2 406,95 \$;
- Remplacement de 49 fusibles, au montant de 1 420,51 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 73 porte-fusibles simples (incl. fusible), au montant de 5 642,90 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples (inc. fusible) remplacés;
- Remplacement de 49 câblages (poteau bois), au montant de 5 128,83 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages (poteau en bois) remplacés;
- Remplacement de 1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 96,62 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 remplacement de mise à la terre – poteau béton ou métallique (MALT), au montant de 125,61 \$; étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre remplacées;
- Conditions de chantier – Signalisation (Camion escorte + 2 signaleurs), au montant de 3 478,32 \$;
- Fourniture de 483 plaquettes d'identification au prix de 5 583,48 \$

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

Que le Conseil est autorisé à déboursier une somme de 182 480,26 \$ plus les taxes, soit les dépenses découlant du contrat, tel que modifié et conclu avec Énergère ;

Que les dépenses visées par la présente résolution soient acquittées à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Résolution 2019-10-370

Transport adapté – Renouvellement de l’entente de services avec l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) / Autorisation des signatures

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire le maintien des services actuels de transport adapté pour l’année 2020, tels que spécifiés au(x) contrat(s) en vigueur avec les transporteurs privés concernés;

Considérant que le renouvellement de l’entente intervient entre l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les municipalités de Saint-Césaire, Marieville, Rougemont et Sainte-Angèle-de-Monnoir desservies par la Ville de Chambly (Transport adapté Handi-Bus) mais situées hors du territoire de l’ARTM;

Considérant que la quote-part de la Ville à l’entente renouvelée est de 26 105,86 \$ (2,4 % x 25 494 \$) et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire renouvelle pour 2020 l’entente de services pour le transport adapté tel que proposé dans la lettre de l’ARTM datée du 30 septembre 2019;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l’entente de service pour le transport adapté avec l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) tout comme les municipalités participantes desservies par la Ville de Chambly (Transport adapté Handi-Bus).

Adoptée à l’unanimité

Résolution 2019-10-371

DM-08-2019 par M. Patrick-Olivier Tremblay, propriétaire, lot n°1 593 233 situé au 159, rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation

Considérant qu’une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Patrick-Olivier Tremblay, propriétaire de l’immeuble sis au 159, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, lot n°1 593 233 du cadastre du Québec, concernant l’implantation d’un bâtiment d’habitation unifamilial isolé sur ce lot, pour lequel la marge de recul latérale gauche s’avère en-deçà de la norme minimale prescrite au règlement de Zonage no 92-2005 et amendements;

Considérant que l’approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l’implantation de ce bâtiment d’habitation unifamilial isolé dont la marge de recul latérale gauche est de 1,22 mètre alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 2 mètres, dérogeant ainsi de 0,78 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 19 septembre 2019;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 3 octobre 2019, recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure n° DM-08-2019;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-08-2019 demandée par M. Patrick-Olivier Tremblay, propriétaire de l'immeuble sis au 159, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, lot n° 1 593 233 du cadastre du Québec pour permettre une marge de recul latérale gauche à 1,22 mètre, soit une dérogation de 0,78 mètre, le tout tel que déposé par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-372

Offre de services pour l'aération des surfaces des terrains sportifs / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat à Consultation P.G.V. inc. de Hemmingford pour l'aération (verti-drain) des surfaces des terrains sportifs pour le prix de 4 050 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 23 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-10-373

Production et impression du journal municipal 2020 / Octroi d'un mandat

Considérant la demande de soumission pour l'impression du journal municipal (4 publications X 2 700 exemplaires) pour l'année 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger le contrat de production et d'impression du journal municipal en 2020 à Imprimerie CIC de Saint-Pie pour le prix de 2 798 \$ par parution de 16 pages plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission intitulée : devis n° 16689-14-16 pages, laquelle est datée du 25 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Affaires nouvelles

Résolution 2019-10-374

Éclairage extérieur / Octroi d'un contrat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour l'éclairage extérieur du garage municipal de la rue Saint-Michel à Vitech Électrique de Saint-Césaire pour le prix de 2 805 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la proposition budgétaire n° 20190926DN1 datée du 26 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2019-10-348, 2019-10-349, 2019-10-351, 2019-10-364, 2019-10-365,
2019-10-367, 2019-10-368, 2019-10-369, 2019-10-370, 2019-10-372,
2019-10-373, 2019-10-374.

Micheline Quilès
Trésorière